

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 08/12/2025

OBJET : Complément subvention Sou des écoles – Ninon Vallin

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 01/12/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Fabrice MORICHON, Didier RICHERD, Gilbert PRIGENT

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Xavier FELIX

Roseline MHARI AGOURRAME donne pouvoir à Claire ROSIER

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans son budget de cette année, l'école Ninon Vallin avait souhaité renoncer partiellement à l'enveloppe attribuée pour le transport scolaire pour pouvoir financer son action avec une plasticienne (panneaux de décoration dans leur cour de récréation). Cette somme de 1800€ n'a donc pas été utilisée pour du transport scolaire, mais est sollicitée en subvention. Le conseil sera amené à se prononcer pour attribuer cette somme en subvention en lieu et place de transport scolaire.

Pour mémoire, la commune a également versé une subvention exceptionnelle de 1300,00 € pour le projet avec la plasticienne.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL**A l'unanimité des votants**

1°) APPROUVE le versement d'une subvention de 1800€ à l'association Le Sou des écoles pour le projet de décoration de la cour de récréation avec une plasticienne.

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND